CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E159686** **VALABLE JUSQU'AU** **23/03/2027**

ÉDITÉ LE 25/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/12/2010

Raison sociale : BRETTE-GAUTIER

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 08/03/2021

Capital : 20 370

ZA LES VIGNES
41360 SAVIGNY-SUR-BRAYE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BLOIS CEDEX 2011B00036

Siret : 529 564 254 00017

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 6111588

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP K90146X12440000/001665131/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP K90146X12440000/001665131/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 02 54 72 10 30 **Fax :**

Portable : 06 80 70 05 99

Responsabilité légale :
GAUTIER ANTHONY PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : sarlbrette@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 957 679 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée)	10	09/03/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/03/2026 08:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.